



CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 à 18H30

ORDRE DU JOUR :

I/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 JUIN 2022

Unanimité

II/ INFORMATIONS

● Trois élus de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées étaient présents à la séance du Conseil. Il y avait Mesdames JOVILLARD et PEIGNÉ ainsi que Monsieur VAN DER HAM.

● **Présentation du rapport annuel du SIGAL :**

Prix et qualité du service public d'assainissement collectif de l'année 2021.

● **Arrêté préfectoral n°DDT-SEN-2022-C137 du 8 septembre 2022 concernant le renouvellement de l'autorisation de rejet du système d'assainissement de Anse**

Non présenté et reporté à la prochaine séance

III/ DECISIONS

2022-08 → Don au profit de la Commune de Lachassagne d'une licence IV

2022-09 → Attribution du marché concernant la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de la Commune de Lachassagne

IV/ DELIBERATIONS

Délib n°2022-20 - Révision des tarifs de la restauration scolaire municipale

Les tarifs de la restauration municipale n'ont pas évolué depuis le 1^{er} septembre 2017.

Au vue de l'augmentation des matières premières, les élus ont décidé d'augmenter les tarifs à partir du 1^{er} octobre 2022. Nouveaux tarifs (Coût unique du repas 4.85€ et pour les PAI « projet d'Accompagnement Individualisé » le coût est de 2€).

Unanimité

Délib n°2022-21 - Protection et mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbain

(PENAP) consultation du Département du Rhône pour accord de la Commune de Lachassagne sur le programme d'actions 2022-2026

Unanimité

Délib n°2022-22 - Convention avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

(CCBPD) pour la réalisation de diagnostics énergétiques

Unanimité

Délib n°2022-23 - Convention avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

(CCBPD) pour l'accès à un service de suivi et d'optimisation des consommations d'énergie dans des bâtiments

Unanimité

V/ QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme (dossier en cours) :

→ Date du prochain Conseil : **28/11/2022**